



**INSTRUCTIONS DE COURSE
VOILE RADIO-COMMANDÉE (VRC)
*mises à jour sept 2025***

**Régate VRC classe IOM
Club de Voile de Nantua
Grade 5A – 13 juin 2026 - Lac de Nantua**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES

1.1 L'épreuve est régie par :

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe E,
- les règlements fédéraux,
- le système de course HMS en vigueur,
- le SyRNIn,
- RCV E.3.9 : Concurrents en situation de handicap. Le comité de course peut faire ou autoriser des arrangements raisonnables pour aider les concurrents en situation de handicap à participer d'une façon aussi équitable que possible. Un bateau ou le concurrent le contrôlant qui bénéficie d'une telle aide, y compris de la part d'un accompagnateur, n'enfreint pas la RCV 41. Même si la règle prévoit que c'est au comité de course d'agir, il est important de transmettre les informations au comité de course avant l'épreuve afin d'anticiper avec l'Autorité Organisatrice (OA) les adaptations nécessaires et possibles.
- La RCV 60.2 sera adaptée en fonction du handicap du concurrent.

1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Les modifications aux IC pourront être communiquées oralement aux concurrents avant le signal d'avertissement de la course ou flotte concernée. Ces modifications seront confirmées par écrit et mises à disposition selon IC3.

Tout changement dans le programme des courses sera affiché avant 19h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Le tableau d'information officiel sera positionné au niveau du bureau à proximité de la zone de course et prévaudra sur tout autre moyen d'information.

3.2 Le PC course est situé au bureau du club de Voile de Nantua

4. CODE DE CONDUITE

[DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

5.2 La flamme « Aperçu » avec deux signaux sonores signifie : « La « flotte est retardée ». Le signal d'avertissement sera fait au si tôt que possible après l'amené de l'aperçu (1 signal sonore).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
13/06/2026	10h30	Courses à suivre

6.2 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait pour :
- une nouvelle course après 16 heures.

8. ZONES DE CONTRÔLE ET DE MISE À L'EAU

8.1 La zone de contrôle sera affichée au tableau de parcours et annoncée au briefing.

8.2 La zone de mise à l'eau et de sortie de l'eau sera au Ponton des pêcheurs.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours seront de type VRC 3 ou 4 (annexes) et seront mis à disposition selon IC3. Ils pourront être modifiés en fonction des conditions de navigation.

9.2 Le parcours à effectuer sera affiché sur le tableau Parcours, situé à proximité de la zone de contrôle.

10. MARQUES

Les marques de départ, de parcours et d'arrivée seront décrites sont :

Départ	Parcours	Arrivée
Bouée orange avec fanion	Bouées orange	Bouée orange avec fanion

11. LE DÉPART

11.1 [NP] [DP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de course pendant toute la durée de la flotte qui ne les concerne pas.

11.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 3 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Si l'addendum Q « Arbitrage direct des courses en flotte voile radiocommandée » s'applique, il sera mis à disposition selon IC3.

13. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

13.1 Les temps limites seront les suivants :

Temps cible	15 minutes
Temps limite pour finir (TLF) pour le 1 ^{er}	Course 1 : pas de temps limite si plusieurs flottes, sinon 30 minutes. Courses suivantes : 30 minutes.
Temps limite pour finir (TLF) après que le 1 ^{er} bateau ait fini.	5 minutes ou le temps nécessaire pour que 6 bateaux (ou 4 bateaux avec le système de course « B » du HMS) au plus restent en course, selon ce qui est le plus tardif, si plusieurs flottes. Les bateaux concernés seront classés DNF. Cela modifie les RCV 35, A4 et A5.

13.2 [NP] Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.4 (b) (1).

14. DEMANDES D'INSTRUCTION ET DE RÉPARATION

14.1 Le SYRNIN (SYstème pour Réduire le Nombre d'INstructions) s'applique, le texte sera mis à disposition selon IC3.

14.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 10 minutes après que le dernier bateau a fini la flotte considérée, sauf en cas d'application de la procédure accélérée auquel il faut alors se référer. Le texte sera mis à disposition selon IC3. L'heure sera communiquée selon IC3.

14.3 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles auprès du secrétariat du jury situé au bureau du Club de Voile de Nantua ou du comité de course.

14.4 Des avis seront affichés au plus tard 10 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu au bureau du Club de Voile de Nantua. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

14.5 Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :

- (a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille.
- (b) pas plus de 10 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus de 10 minutes après l'affichage de la décision.

Ceci modifie les RCV 63.7 et 61 ;2 (b) (2).

15. CLASSEMENT

15.1 Le système de classement est précisé dans le système de course HMS en vigueur.

15.2 **3 courses** doivent être validées pour valider la compétition.

15.3 Courses retirées

Quand le total des points est calculé pour chaque bateau, ses plus mauvais résultats seront retranchés comme suit :

- A partir de 4 courses validées 1 retranché

- A partir de 8 courses validées 2 retranchés
- A partir de 16 courses validées 3 retranchés
- A partir de 24 courses validées 4 retranchés
- Et ainsi de suite pour chaque tranche de 8 courses supplémentaires validées .

16 RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 16.1 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 16.2 [DP] [NP] La RCV 1.2 est remplacée par « quand il est embarqué sur un bateau d'assistance, chaque concurrent doit être responsable du port d'une flottabilité personnelle adaptée aux conditions ».

17. REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT

[DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites par écrit à la première occasion raisonnable.

19. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés comme annoncé lors du briefing.

20. EVACUATION DES DÉTRITUS

Les détritrus doivent être placés dans les poubelles prévues à cet effet.

21. PRIX

22. DECISION DE COURIR

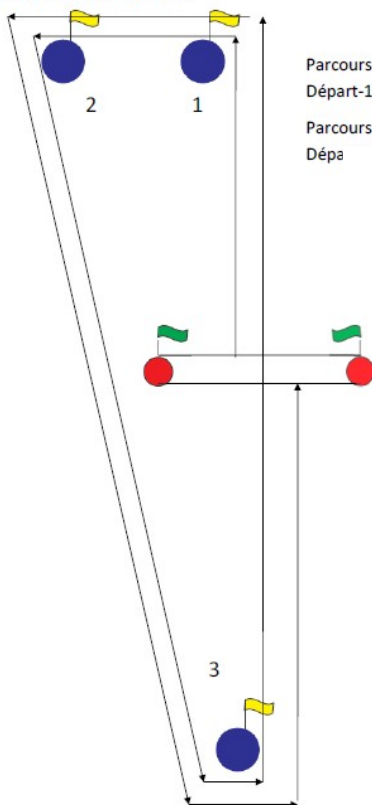
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :

Présidente du comité de course : **Kay SPIRITO**

ANNEXE PARCOURS Parcours type 3 VRC

Parcours 3 : Banane avec bouée de dégagement :



Parcours :
Départ-1-2-3-1-2-3-arrivée

Parcours réduit :
Dépa

Parcours type 4 VRC

Parcours 4 : Banane avec bouée de dégagement et porte sous le vent :

